



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 163/2023  
SÉANCE N°7 DU 18 SEPTEMBRE 2023

### CONSERVATOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ALLANT DANS LE SENS D'UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ DE LA CULTURE POUR TOUS

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 12 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 11), Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Julien Brocaïl (à partir de 17 h 26), membres du bureau.

#### **Était absent ou excusé**

Antoine Caplan, membre du bureau.

#### **Étaient représentés**

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle (à partir de 19 h 11), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 septembre 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

CONSERVATOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ALLANT DANS LE SENS D'UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ DE LA CULTURE POUR TOUS

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la mise en place d'un appel à projet ECRIN permettant aux établissements d'enseignements artistiques de déposer une demande de subvention,

Que Laval Agglomération souhaite acquérir du matériel adapté pour favoriser l'accessibilité de l'offre culturelle aux personnes en situation de handicap et renforcer les propositions de formations auprès des enseignants,

Après avis de la commission culture,

Sur proposition du bureau communautaire

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le président ou son représentant est autorisé à solliciter une subvention au titre de l'année 2023 au Conseil régional pour soutenir l'accessibilité à la culture pour tous.

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230918-S07-BC-163-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Mise en ligne le : 27/09/2023

Florian Bercault